

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	26
Votants	31

Délibération n°59 /2026

Proposition d'élection des délégués des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés à main levée
--

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu l'article L5211-7 et L5711-1 du CGCT,

Le conseil communautaire peut décider de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leur délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés,

Cette possibilité de dérogation, nécessite au préalable, l'unanimité de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de ses délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

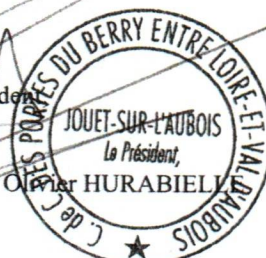
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Sergé LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE



Publié le 11/06/26 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	26
Votants	31

Délibération n° 60/2026

Election des délégués
CANAL DE BERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260602-602026-DE

DELIBERATIONS S'LO

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu l'article L5211-7 et L5711-1 du CGCT,

Vu la délibération n°59/2026 du 2 juin 2026 du conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués ;

Suite à la démission de M. Sauvagnat au poste de titulaire au syndicat du Canal de Berry,
Suite à la démission de M. HARDT au poste de suppléant au syndicat du Canal de Berry,

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du syndicat du « Canal de Berry » :

Election d'un délégué titulaire :

NOM du candidat : M. HARDT

A obtenu : 31 Voix

Ce dernier est donc élu à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein du syndicat « Canal de Berry »

Election d'un délégué suppléant :

NOM du candidat : M. SAUVAGNAT

A obtenu : 31 Voix

Ce dernier est donc élu à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein du syndicat « Canal de Berry »

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal du 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	26
Votants	31

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n° 61/2026

**Election des délégués SIVOM
LOIRE CANAL**

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu l'article L5211-7 et L5711-1 du CGCT,

Vu la délibération n°59/2026 du 2 juin 2026 du conseil communautaire de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués ;

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection, d'un délégué titulaire et d'un suppléant supplémentaire au sein du « SIVOM Loire Canal » :

Election d'un délégué titulaire :

NOM du candidat : M. DUDRAGNE

A obtenu : 31 Voix

Ce dernier est donc élu à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein du « SIVOM Loire Canal »

Election d'un délégué suppléant :

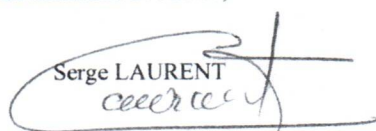
NOM du candidat : Mme BEZE

A obtenu : 31 Voix

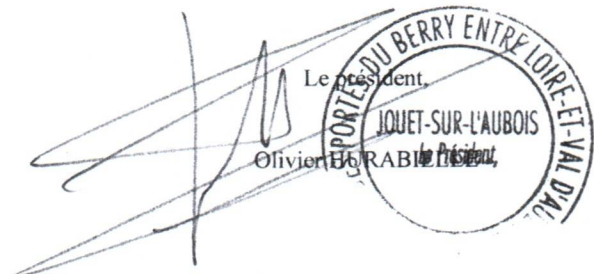
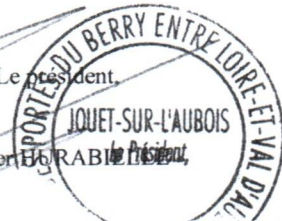
Ce dernière est donc élue à l'unanimité des présents, délégué titulaire de la communauté au sein du « SIVOM Loire Canal »

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 2 JUIN 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT


Le Président,


Olivier HURABIELLE, Président


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), COURZADET (LA CHAPELLE HUGON), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°62/2026

GENDARMERIE Plan de financement
--

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5214-16 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment les dispositions relatives aux attributions du maître d'ouvrage et aux marchés publics ;

Vu l'intérêt communautaire défini par la Communauté de communes en matière de prévention de la délinquance ;

Vu les échanges techniques intervenus avec la Gendarmerie nationale relatifs à un besoin d'implantation à Jouet-sur-l'Aubois ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 29 septembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade fixe ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 11 décembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade mobile ;

Vu la délibération 80/2025 approuvant le programme technique et financier de l'opération,

Vu la commission DETR en date du 18 mai 2026,

Il convient de modifier le plan de financement ci-dessous ? et de faire les demandes de subventions pour la deuxième tranche :

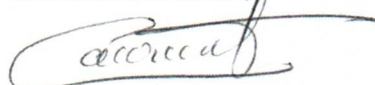
BUDGET PREVISIONNEL (HT) GENDARMERIE							
Dépenses			Recettes				
	Tranche 1	Tranche 2		Tranche 1	%	Tranche 2	%
Frais préliminaires	17 000,00 €	33 700,00 €					
Travaux de raccordement	41 700,00 €		DETR	500 000,00 €	16,79%	500 000,00 €	30,50%
Travaux de construction	2 322 967,00 €	1 277 033,00 €	DSIL	200 000,00 €	6,72%	200 000,00 €	12,20%
Provisions aléas MOE	70 940,00 €	39 322,00 €	Ministère	298 268,00 €	10,02%	163 971,00 €	10,00%
Provisions aléas MO	47 293,00 €	26 215,00 €	CDC via emprunt	1 979 061,00 €	66,47%	775 539,00 €	47,30%
Honoraires travaux	429 735,00 €	236 862,00 €					
assurances	38 015,00 €	21 057,00 €					
frais annexes	9 679,00 €	5 321,00 €					
Total	2 977 329,00 €	1 639 510,00 €	Total	2 977 329,00 €	100%	1 639 510,00 €	100%

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

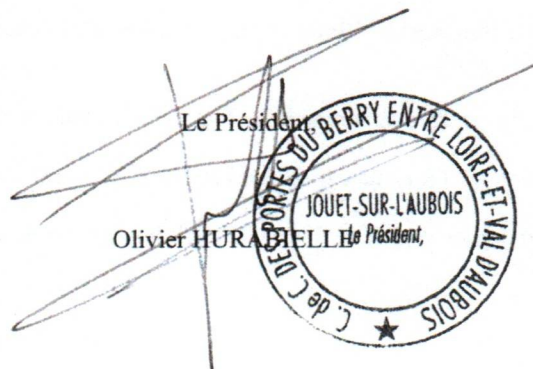
- Valide le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Président à faire les demandes de DETR et DSIL pour la tranche 2
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

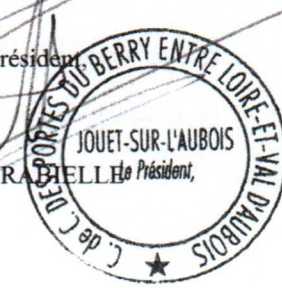
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,


Serge Laurent

Le Président,


Olivier HURABIELLE Le Président,



Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

Délibération n°63 /2026

GENDARMERIE Choix de l'architecte tranche 1
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260602-632026-DE



Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), COURZADET (LA CHAPELLE HUGON), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu la délibération 2/2026 autorisant le lancement de la consultation pour le recrutement d'un architecte tranche 1,

Vu la délégation de maîtrise d'œuvre à la SEM TERRITORIA,

La SEM TERRITORIA a effectué l'analyse des 12 offres déposées,

M. le Président présente cette analyse et propose de retenir la société VIGNON – BESSEMOULIN

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la société VIGNON – BESSEMOULIN pour un montant de 200 000 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces afférentes.

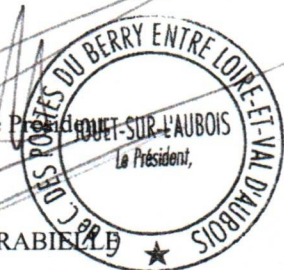
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge Laurent

Le Président,
Olivier HURABIELLE

Olivier HURABIELLE



Publié le 11/06/26 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), COURZADET (LA CHAPELLE HUGON), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

Délibération n°64 /2026

GENDARMERIE
Choix AMO TR 2

EXCUSE ayant donné procuration :

**BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES**

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu la délibération 1/2026 autorisant le lancement de la consultation pour le recrutement AMO TR 2,

Vu la délibération 62/2026 actant le plan de financement prévisionnel du projet,

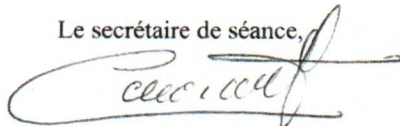
La CDC a lancé la consultation,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

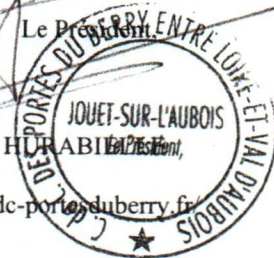


Serge Laurent

Le Président,



Olivier HURABIELLE
Président



Publié le 10/06/26 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr>

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

Délibération n° 65/2026

GENDARMERIE
Lancement études préalables

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260602-652026-DE

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal du 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Dans le cadre du projet de construction d'une gendarmerie à Jouet sur l'Aubois, M. le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de lancer toutes les études nécessaires au projet (étude de sol, études techniques et géotechniques, coordinateur SPS, étude Ecb, contrôleur technique, réalisation diagnostic...).


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le lancement de toutes les études nécessaires en vue de la construction d'une gendarmerie à Jouet sur l'Aubois.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

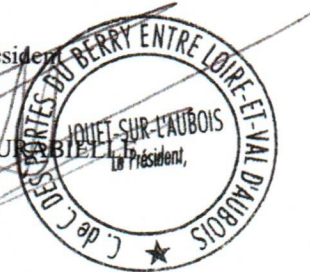
Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE
Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°66/2026

Projet de construction d'une centrale agrivoltaïque sur la commune de Gimouille
Avis sur le volet environnemental

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L122-1 et R122-7,

Vu les pièces fournies dans le dossier de permis de construire PC N°058 125 25 N0001,

Considérant les diverses études d'impacts réalisées sur les parcelles concernées,

Considérant les aménagements programmés,

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents,

- Émet un avis favorable au volet environnemental du projet de construction d'une centrale agri-solaire sur la commune de Gimouille,
- Charge le Président de transmettre le présent avis aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABIELLE



Publié le 04/06/2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°67/2026

Commission des impôts directs

Représentants

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts (CGI) rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

Le Président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires ainsi que 10 suppléants.

L'organe délibérant de la Communauté de communes doit, sur proposition des communes membres dresser une liste composée de noms :

De 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliés hors de la communauté)

De 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliés en dehors du périmètre de la communauté)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et après consultation des communes membres, propose une liste de membres potentiels fournie ci-dessous.

Pour extrait conforme,

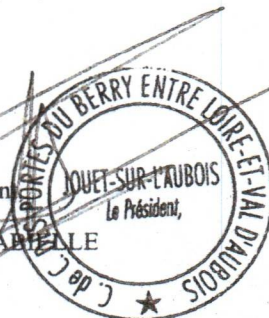
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT
(Signature)

Le Président

Olivier HURABIELLE



Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

Délibération n°68/2026

PACTE DE GOUVERNANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260602-682026-DE

S²LO

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BUISSON** (GERMIGNY L'EXEMPT), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **LAMODIERE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5, L.5211-11-2, L.5832-2 ;

Vu par la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 1;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Berry,

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L.5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : « Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ».

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance mentionné au 1° du présent I, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance peut prévoir :

1° Les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57;

2° Les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;

3° Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

4° La création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;

5° La création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires sont déterminées par le règlement intérieur de l'organe délibérant de l'établissement public ;

6° Les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires. Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services

7° Les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;

8° Les objectifs à poursuivre en matière d'égalité représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public ;

Le Conseil communautaire est appelé à débattre, puis à se prononcer sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance.

Concernant la Communauté de Communes des Portes du Berry, suite au débat sur le pacte de gouvernance au cours du Conseil Communautaire du 2 juin 2026, il est **proposé de ne pas retenir** la possibilité d'avoir un pacte de gouvernance.

En effet, cela s'explique par plusieurs raisons :

- Le Bureau de la Communauté de Communes est déjà une instance représentative de l'ensemble des communes membres de la communauté de communes comprenant tous les maires et les décisions y sont prises de manière collégiale ;
- La mutualisation des services entre la CDC et ses communes membres a fait l'objet d'un schéma de mutualisation ;
- Le nombre de communes de la CDC (12) ne nécessite pas la création d'instances formalisées sur des zones géographiques particulières comme cela peut être le cas pour des communautés comprenant parfois plus de 100 communes ;
- Le nombre et les spécificités des compétences de la CDC ne nécessitent pas pour leur exercice une délégation particulière à un maire avec la complexité que cela engendrerait.

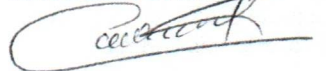
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des présents :

- De prendre acte que le Conseil communautaire a débattu sur la possibilité de mettre en place un pacte de gouvernance, conformément à la proposition inscrite dans l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales.
- De ne pas retenir la proposition de mise en place d'un pacte de gouvernance.

Pour extrait conforme,


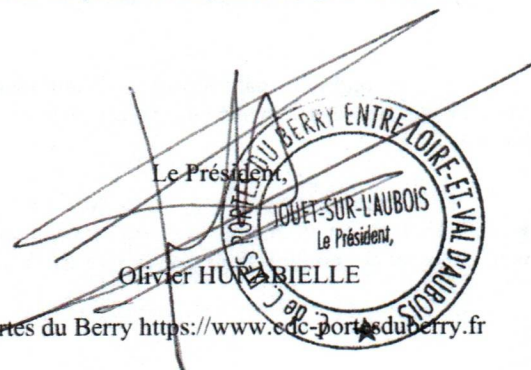
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE

Publié le 11/06/2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr>

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

Délibération n°69 /2026

Etablissement Public Loire
Adhésion CDC
Bazois Loire Morvan

Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

ETAIENT PRESENTS : BARON (CUFFY), BEZE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNEFOY-CLAUDET (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), BONNET (COURS-LES-BARRES), BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), CADIOT (JOUET SUR L'AUBOIS), COURZADET (LA CHAPELLE HUGON), DE BARTILLAT (APPREMONT SUR ALLIER), DE VILLELE (MARSEILLES LES AUBIGNY), DUDRAGNE (COURS-LES-BARRES), GABIGNON (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), GIGNOUX (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), HANQUIEZ-PAUTRAT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY) arrivée 18h55, HARDT (LE CHAUTAY), HURABIELLE (CUFFY), LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS), LEVESQUE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), LIANO (MENETOU-COUTURE), PENARD (CUFFY), RATILLON (MENETOU-COUTURE), RODRIGUES (TORTERON), ROUCHWARGER (LA CHAPELLE HUGON), SANCHEZ-MARTIN (MARSEILLES LES AUBIGNY), SAUVAGNAT (TORTERON), TATERCZYNSKI (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), VILLENEUVE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

EXCUSE ayant donné procuration :

**BOUQUELY (JOUET SUR L'AUBOIS), à M. LAURENT
CHASSIN (JOUET SUR L'AUBOIS), à Mme CADIOT
GAILLARD (COURS-LES-BARRES), à M. DUDRAGNE
IBARZ (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), à Mme VILLENEUVE
ROSIER (TORTERON), à M. RODRIGUES**

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), AUTIER (APPREMONT SUR ALLIER), BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT), DAVID (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

M. Le Président informe que la communauté de Communes Bazois Loire Morvan souhaite adhérer à l'Etablissement public Loire.

En tant que membre, la CDC des Portes du Berry doit émettre un avis.

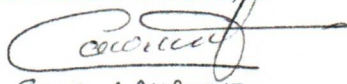
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Emet un avis favorable à cette demande.

Pour extrait conforme,

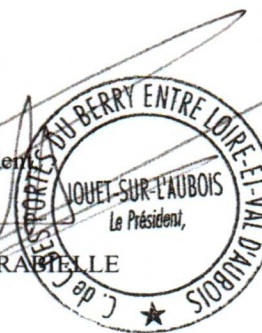
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,


Serge LAURENT

Le Président

Olivier HURABIELLE



Le deux juin deux mil vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 mai 2026 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président,

Nombre de conseillers	
En exercice	32
Présents	27
Votants	32

ETAIENT PRESENTS : **BARON** (CUFFY), **BEATRIX** (GERMIGNY L'EXEMPT), **BEZE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNEFOY-CLAUDET** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **BONNET** (COURS-LES-BARRES), **BOUQUELY** (JOUET SUR L'AUBOIS), **CADIOT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **CHASSIN** (JOUET SUR L'AUBOIS), **COURZADET** (LA CHAPELLE HUGON), **DE BARTILLAT** (APPREMONT SUR ALLIER), **DE VILLELE** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **DUDRAGNE** (COURS-LES-BARRES), **GABIGNON** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **GAILLARD** (COURS-LES-BARRES), **GIGNOUX** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **HANQUIEZ-PAUTRAT** (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), **HARDT** (LE CHAUTAY), **HURABIELLE** (CUFFY), **IBARZ** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LAURENT** (JOUET SUR L'AUBOIS), **LEVESQUE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **LIANO** (MENETOU-COUTURE), **PENARD** (CUFFY), **RATILLON** (MENETOU-COUTURE), **RODRIGUES** (TORTERON), **ROUCHWARGER** (LA CHAPELLE HUGON), **ROSIER** (TORTERON), **SANCHEZ-MARTIN** (MARSEILLES LES AUBIGNY), **SAUVAGNAT** (TORTERON), **TATERCZYNSKI** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), **VILLENEUVE** (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

Délibération n°70 /2026

EXCUSE ayant donné procuration :

LAMODIERE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à M. GIGNOUX,

Décision modificative n°1

SPANC

EXCUSES, MM et MMES :

THIBAUT (SAINT HILAIRE DE GONDILLY), **AUTIER** (APPREMONT SUR ALLIER)

PRESENTS SANS VOIX DELIBERATIVE

BUISSON (GERMIGNY L'EXEMPT), **DAVID** (LE CHAUTAY)

SECRETAIRE :

M. LAURENT (JOUET SUR L'AUBOIS)

Compte tenu d'une erreur de résultat au moment du vote du budget SPANC, il convient de diminuer les crédits au 002 EN RECETTE et d'augmenter les crédits au 604 en dépenses :

Le Président propose de virer les sommes suivantes

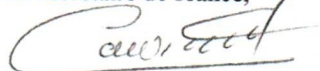
Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Achats d'études prestatio de services				604		3 00
Fonctionnement dépenses						3 00
			Solde			3 00
Excédent antérieurs reporté	002		3 00			
Fonctionnement recettes						3 00
			Solde			3 00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- **ACCEPTÉ** les modifications de crédits ci-dessus.

Pour extrait conforme,

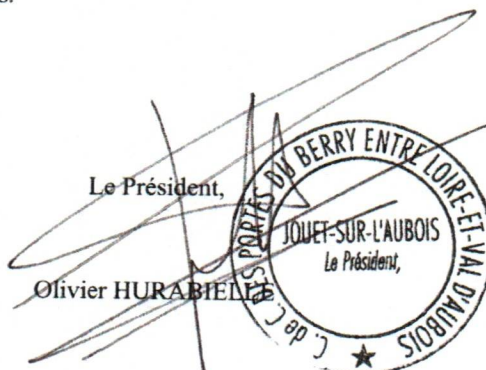
Fait à la CDC, le 2 juin 2026.

Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le Président,



Olivier HURABIELLE